



2024 / 101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-ET-UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe – GROS Claudine – GSELL Bernard - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves - POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : ARNAULT Jacqueline à BRUNIER Thierry
COLLOMB Daniel à COLLIARD Dominique
JAY Hélène à MARTINET-BON Françoise
MORARD Ghislaine à GROGNIET Jean-Christophe
VICHARD Daniel à ROUX-MOLLARD Alain

Date de Convocation :
14 novembre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 18
Votants : 23

EXCUSÉ : GUILLARD Paul

Madame Josiane MIBORD est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Décision modificative n° 3 – Budget Salubrité

Le Président présente le projet de décision modificative n° 3 du budget Salubrité qui s'établit comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-7212 : Contrats de prestations de services	99 653,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	99 653,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6211-021 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	154 653,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-021 : Autre personnel extérieur	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	55 000,00 €	154 653,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	154 653,00 €	154 653,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Vu les instructions budgétaires M57,

Vu la délibération 2024/38 du 28 mars 2024 portant adoption du budget primitif,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération modificative telle que présentée.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

